

L'Union européenne, "austéritaire" jusqu'au bout des ongles...

Les décisions qui suivent ont été prises hors de la structure propre de l'Union européenne, sous la forme d'accords intergouvernementaux entre États de la "zone euro" (ouverts aux autres États de l'UE). Cela évite à certains pays de passer par la voie référendaire pour pouvoir les adopter d'autorité **A**.

Le Mécanisme européen de stabilité (MES) **B**, en cours de ratification par les États membres, crée un fonds financier pouvant venir en aide aux États de l'UE qui ne parviendraient plus à lever des emprunts à des taux décents sur les marchés financiers pour refinancer leur dette. Pour bénéficier de ce fonds, les États doivent s'engager dans des mesures de stabilité budgétaire, basées en gros sur les critères de convergences de Maastricht. Des dispositions précédentes ("Semestre européen" et "6-pack") de l'UE donnent déjà à la Commission de grands pouvoirs directifs quant à l'élaboration, le contrôle de la mise en œuvre par les États membres (en particulier ceux de la zone euro) des plans décidés, voire à l'application de sanctions en cas de non-respect par ceux-ci des mesures projetées en matière de déficit budgétaire maximal (3 %) et de dette publique (qui ne peut dépasser 60 % du PIB).

Sous l'impulsion de la chancelière allemande Angela Merkel, un traité supplémentaire (le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance – TSCG) **C** a été signé par les États membres au début du mois de mars 2012. Articulé au MES, il pourrait durcir les objectifs

"AUSTÉRITAIRE". VOILÀ BIEN LE NÉOLOGISME APPROPRIÉ POUR QUALIFIER L'ORIENTATION GÉNÉRALE DES DÉCISIONS POLITIQUES EUROPÉENNES FACE À LA CRISE FINANCIÈRE. TOUT Y EST FONDÉ À LA FOIS SUR L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE DANS TOUS LES DOMAINES ET SUR UN CONTOURNEMENT DES DISPOSITIFS DÉMOCRATIQUES D'UN CERTAIN NOMBRE D'ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE).

Didier Brissa
Formateur au Centre d'éducation populaire "André Genot", référent du Pôle "Europe" de la FGTB wallonne.

à atteindre dès 2013, notamment en abaissant le seuil maximum de déficit budgétaire toléré de 3 % à 0,5 %. Mais en plus, la "règle d'or" figurant dans son article 3 veut inscrire ces politiques d'austérité jusque dans la constitution même des États membres **D**.

Tous, nous mesurons déjà l'ampleur de l'effort exigé des peuples par les mesures actuelles d'austérité, tant en matière socio-économique que dans le domaine des soins de santé ou encore sur les moyens de fonctionnement des services publics. Le Portugal, l'Espagne et surtout la Grèce nous donnent un aperçu de ce que produirait une austérité accrue...

ÉTOUFFER LA COLÈRE DES PEUPLES...

Ces deux décisions européennes, nées du leadership franco-allemand Sarkozy-Merkel, sont apparues dans les débats de la présidentielle française. François Hollande sembla un temps y trouver un argument de contradiction face à son adversaire principal dans la course à l'Élysée. Dans un premier temps,

le candidat Hollande a exprimé sa volonté de voir la France renégocier le TSCG, après avoir appuyé l'abstention des élus socialistes français lors du vote d'adoption du MES par les chambres françaises. Cette abstention, de même que le vote négatif d'une partie des élus d'Europe-Écologie-Les Verts (EELV) et de l'ensemble des élus du Front de gauche (FdG), a fait l'objet d'une violente critique de la part de quelques personnalités franco-européennes proches des Verts dans une tribune du journal *Le Monde* **E**. Ces signataires estiment que le MES est enfin la mise en œuvre d'une solidarité européenne en matière financière et font le pari de la remise en cause ultérieure du TSCG. Quelques autres personnalités de gauche ont, par la même voie de presse, détaillé le fourvoiement des premiers **F**. Aux arguments de ces derniers, on peut ajouter que les signataires du premier texte oublient que, même si François Hollande est le nouveau président, cela ne sera pas suffisant dans l'état actuel du rapport de forces gauche-droite entre gouvernements européens

pour obtenir le rejet du TSCG. De plus, ils passent sous silence les dispositions d'austérité comprises au sein même du texte: "Le MES peut fournir à un membre (...) un soutien à la stabilité, subordonné à une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi. Cette conditionnalité peut prendre la forme, notamment, d'un programme d'ajustement macroéconomique ou de l'obligation de continuer à respecter des conditions d'éligibilité préétablies." **G** Mais c'est aussi irrecevable parce que, même si leur hypothèse se réalise (un MES sans TSCG), les traités et pactes précédents restent effectifs. Or ils donnent déjà les éléments nécessaires à transformer le MES en outil de contrainte **H** sur le budget des États devant avoir recours à son fonds d'aide, même si les objectifs seraient un peu moindres.

Par ailleurs, comme sur plusieurs autres sujets, François Hollande a reculé durant sa campagne électorale sur la remise en cause du TSCG et propose désormais que celui-ci soit accompagné d'un →

volet supplémentaire portant sur une politique de relance de la croissance dans l'UE. Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne, lui a rapidement emboîté le pas en proposant un nouveau "pacte pour la croissance". En reprenant le mot d'ordre de la dernière manifestation européenne initiée par la Confédération européenne des syndicats (CES), les tenants de cette proposition cherchent à amadouer la colère des peuples face aux politiques d'austérité en leur présentant une sorte de "carotte" après le "bâton". Cependant, dès que l'on creuse un peu de quoi pourrait être fait ce "pacte de croissance", le masque tombe assez rapidement. En effet, M. Draghi continue de prôner "la flexibilité du travail et une saine gestion". Le président de la BCE veut le faire "non pas en relançant la demande européenne, (...) mais plutôt par la promotion de "réformes structurelles" (...) censées "faciliter l'entrepreneuriat, l'établissement de nouvelles entreprises et la création d'emplois" (1). Il ne s'agit donc en rien de desserrer l'étau budgétaire mais de procéder à la mise en place de mesures visant à augmenter la concurrence interne entre travailleurs de l'UE.

... ET METTRE EN PIÈCES LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, la Commission travaille avec acharnement sur plusieurs projets de directives et de règlements qui pourraient devenir les instruments de cette nouvelle offensive contre le monde du travail.

Malgré les mobilisations sociales et un premier rejet par le Parlement européen en mai 2009, la Commission a remis à nouveau en chantier une directive "temps de travail" visant entre autres à faire sauter les limitations supérieures, notamment en ouvrant la possibilité d'accord direct entre travailleurs et employeurs et/ou en augmentant les périodes dites de références (c'est-à-dire en

permettant de dépasser la durée maximale du travail en calculant des moyennes sur plusieurs mois, voire plusieurs années, plutôt que sur un maximum hebdomadaire ou mensuel).

“ LE PACTE DE CROISSANCE NE VISE PAS À DESSERRER L'ÉTAU BUDGÉTAIRE MAIS À PROCÉDER À LA MISE EN PLACE DE MESURES VISANT À AUGMENTER LA CONCURRENCE INTERNE ENTRE TRAVAILLEURS DE L'UE.”

Au prétexte d'alléger les "charges" pesant sur les PME de moins de 250 travailleurs, la Commission a également avancé une proposition visant à "l'exonération des PME d'une partie de la législation européenne", faisant en sorte que ne leur soient plus applicables des pans entiers de la législation concernant la santé et la sécurité au travail, le droit du travail, la participation des travailleurs, l'information et la consultation des travailleurs (en ce compris les restructurations d'entreprises, l'information économique et financière et le bilan social avec tout ce que cela implique en termes de données statistiques nationales), la comptabilité ou encore l'environnement...

“ LE PACTE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE DE LA COMMISSION AURA POUR BUT DE FLEXIBILISER ENCORE PLUS LE MARCHÉ DU TRAVAIL. IL S'AGIRA DE NOUVELLES MESURES DE DÉRÉGULATION ET DE DÉSTRUCTURATION DES RELATIONS DE TRAVAIL AU PROFIT DES ACTIONNAIRES.”

Comme si cela ne suffisait pas, la Commission travaille encore sur l'établissement de législations, de recommandations, de directives et

de règlements tirés du livre blanc Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables dont les principaux éléments visent à relever le taux d'activité entre 55 et 64 ans. Les recommandations

faites en juillet 2011 insistent surtout sur la nécessité de garder les travailleurs âgés plus longtemps au travail, surtout en augmentant l'âge de la pension et en le liant à l'espérance de vie. Pour la Commission, il faut aussi limiter l'accès à la pension anticipée qui s'applique à tous les employés ou à des professions spécifiques (la Commission parle ici de la Belgique qui permet aux travailleurs ayant des périodes complètes de contribution au système de partir plus tôt à la pension qu'à l'âge légal). Sur ces derniers points, le gouvernement Di Rupo a déjà commencé à s'attaquer aux droits des travailleurs en la matière en relevant l'âge d'accès à la pension, avec pour objectif de le

sont en partie à l'origine de la crise financière de 2008 et ont fortement souffert de celle-ci).

Pratiquant la "stratégie du choc", telle que la décrit l'analyste canadienne Naomi Klein dans son livre du même nom, la Commission en profite pour faire feu de tout bois, elle est ainsi en train d'approfondir la "directive détachement" (2) (ultime mouture de la "directive Bolkestein") facilitant le recours dans un État membre de l'UE à une main-d'œuvre issue d'un autre État membre aux conditions de salaire, de sécurité sociale et de fiscalité de leur pays d'origine. Les effets néfastes en matière de dérégulation et de concurrence de cette directive ne sont pourtant plus à démontrer (c'est la généralisation du "plombier polonais", "du maçon portugais" et du "chauffeur de l'Est", récemment remis en lumière par l'incendie en Flandre d'un baraquement ayant causé la mort de chauffeurs polonais qui le squattaient, faute de pouvoir se payer un logement décent).

Dernière arme, et non des moindres, entre les mains de la Commission, le livre vert Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI^e siècle (3), dont la soumission à consultation publique s'est achevée en mars 2007. L'association des Avocats européens démocrates (AEuD) en fait notamment l'analyse suivante: "Derrière un verbiage imprécis et insupportable et qui puise largement dans un vocabulaire pseudo-scientifique émaillé de termes anglo-saxons mal traduits, le but véritable des rédacteurs apparaît: il s'agit ni plus ni moins que de mettre en pièces le patient travail législatif, jurisprudentiel et intellectuel qui a construit un socle partagé – au moins en Europe continentale – de règles qui encadrent l'inégalité de principe de la relation individuelle de travail fondée sur le lien de subordination. Ce texte énonce comme une évidence que, faute d'une "flexibilité accrue" du "contrat de travail classique" il y aurait des risques de



voir se développer une “segmentation” des marchés du travail en Europe privilégiant les “insiders” au détriment des “outsiders”¹. La Commission veut donc s’attaquer aux “rigidités” du marché du travail, identifiant comme principale d’entre elles le “contrat de travail à durée indéterminée” puisque, d’une part, celui-ci empêche les employeurs d’ajuster leur “stock de main-d’œuvre” aux variations de leurs besoins et, d’autre part, parce qu’il “est un frein à la mobilité des travailleurs”...

Divers propos de M. Draghi invitent à supposer qu’un “pacte pour l’emploi et la croissance” concocté avec les éléments sur lesquels la Commission a déjà planché, aura pour but de flexibiliser encore plus le marché du travail comme unique moyen de relancer la croissance. Un tel “pacte pour l’emploi et la

croissance” ne camouflerait qu’un très mal de nouvelles mesures de dérégulation et de déstructuration des relations de travail au profit des actionnaires. Est-il besoin d’en ajouter plus pour que les travailleurs et les organisations syndicales prennent la mesure du piège qu’on leur tend? ■

1 Le 16 décembre 2010, le Conseil européen amende deux lignes du “Traité sur l’Union européenne” afin d’éviter la tenue de référendums (procédure de révision simplifiée, art. 48-6 TUE). http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press-data/en/ec/118578.pdf#page=6

2 <http://www.european-council.europa.eu/media/582863/06-tesm2.fr12.pdf>

3 http://european-council.europa.eu/media/639232/08_-_tscg.fr.12.pdf

4 Pour mémoire, avoir intégré à sa constitution son modèle économique, fut pendant des décennies, l’un des principaux reproches démocratiques faits à l’Union soviétique...

5 Mécanisme européen de stabilité : la

bourde historique de la gauche, Besset, Cohn-Bendit, Lipietz, Moulier-Boutang, Vallée, *Le Monde*, 25.02.2012.

6 Le MES n’est pas un mécanisme de solidarité européen, Debons, Généreux, Habel, Harribey, Khalfa, Vergiat et Wurtz, *Le Monde*, 01.03.2012.

7 Traité du MES : article 12, point 1 (voir note A).

8 La Commission européenne peut déjà, par le 6-pack, proposer les amendes s’appliquant automatiquement, sauf... si 70 % des États membres du Conseil européen votent contre.

9 Europe : Draghi réclame un “pacte de croissance”, *Le Figaro*, 26.04.2012.

10 <http://www.etuc.org/a/7045>

11 http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0708fr01.pdf / <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007DC0627:FR:NOT>

12 <http://www.aeud.org/file/Livre%20Vert.pdf>